



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

8. Renonciation. Renoncement.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

6 S Y N O N Y M E S

*Hardi* se prend aussi au figuré ; une voûte *hardie*. *Effrontée* ne se dit que des personnes ; *hardi* & *audacieux* se disent des personnes, des actions, & des discours (a). ( *Encycl.* V , 412. )

(a) Voyez tome I , art. 373.

7. ABDIQUER. SE DÉMETTRE.

\* C'est en général quitter un emploi , une charge : *abdiquer* ne se dit guere que des postes considérables , suppose de plus un abandon volontaire ; au lieu que *se démettre* peut être forcé , & peut s'appliquer aux petites places comme aux grandes ( *Encycl.* IV , 809 ).

\* *Christine*, Reine de Suede , *abdiqua* la Couronne. *Edouard II*, Roi d'Angleterre , fut forcé à *se démettre* de la royauté. *Philippe V*, Roi d'Espagne , *s'en démit* volontairement en faveur du Prince Louis, son fils. Tel se déshonore en se faisant donner ordre de *se démettre* d'une charge , qui pouvoit se faire honneur d'une *démission* spontanée. (a) (B.)

(a) Voyez tome I , art. 335.

8. RENONCIATION. RENONCEMENT.

La désappropriation est l'effet de l'un & de l'autre , & tous deux sont des actes volontaires : voici en quoi ils diffèrent.

*Renonciation* est un terme d'affaires & de jurisprudence ; c'est l'abandon volontaire des droits que l'on avoit ou que l'on prétendoit sur quelque chose. *Renoncement* est un terme de spiritualité & de morale chrétienne ; c'est le détachement des choses de ce monde & de l'amour-propre.

La *renonciation* est un acte extérieur, qui ne suppose pas toujours le détachement intérieur. Le *renoncement* au contraire est une disposition intérieure, qui n'exige pas l'abandon extérieur des choses dont on se détache.

La profession de la vie religieuse exige dans l'intérieur un *renoncement* entier de soi-même, & de toutes les choses de ce monde, & emporte par le fait la *renonciation* à tous les droits de propriété que l'on pouvoit avoir avant la prononciation des vœux. (B.)

### 9. E M B L Ê M E. D E V I S E.

L'un & l'autre est la représentation d'une vérité intellectuelle par un symbole sensible, accompagnée d'une légende qui en exprime le sens.

Ce qui distingue l'*emblème* de la *devise*, c'est que les paroles de l'*emblème* ont toutes seules un sens plein & achevé, & même tout le sens & toute la signification qu'elles peuvent avoir avec la figure; ce qui n'est pas vrai des paroles de la *devise*, qui ne s'entendent bien que quand elles sont jointes à la figure.

On ajoute encore cette différence, que la *devise* est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne en particulier; au lieu que l'*emblème* est un symbole plus général. L'*emblème* suppose souvent une comparaison entre des objets de même nature: la *devise* porte sur une métaphore, & souffre que les objets comparés soient de nature différente. (B.)

### 10. ACTEUR. COMÉDIEN.

Dans le sens propre, on nomme ainsi ceux